



Titre	Code	Ancien code	Groupe de traitement
Développeur / concepteur			001

NATURE DE L'EMPLOI

La responsabilité principale de la personne titulaire consiste à répondre aux besoins technologiques de la Ville en matière de développement et de conception d'applications TI. Elle analyse les différentes composantes applicatives afin d'en accroître leur efficacité en proposant des améliorations et des pistes d'optimisation. De plus, elle assume un rôle-conseil auprès du personnel technique dans les dossiers ou les projets liés à son domaine d'expertise.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

1. Participe à la conception des applications et à la définition des caractéristiques fonctionnelles des interfaces. Analyse les programmes/logiciels afin de s'assurer que les solutions répondent aux besoins technologiques et d'affaires. Propose des améliorations et pistes d'optimisation et anticipe les éventuels obstacles et problématiques en collaboration avec les autres professionnels.
2. Développe et maintient des composantes applicatives ou autres actifs TI, selon le plan de conception déterminé, en s'assurant de respecter les critères de qualité déterminés et en évitant les défaillances du système. Établit et documente les spécifications techniques.
3. Identifie la compatibilité des spécifications logicielles. Procède à l'installation de composantes applicatives, documente le déroulement des activités, enregistre les écarts et s'assure que les corrections appropriées sont effectuées.
4. Contribue aux choix des applications technologiques.
5. Organise les scénarios de tests pour valider les vulnérabilités potentielles. Documente les résultats et leur analyse. Identifie les besoins en tests fonctionnels et non fonctionnels.
6. Installe ou désinstalle de manière autonome les composantes logicielles des éléments du système. Identifie les composantes défaillantes et établit la cause principale de la défaillance au sein du système.
7. Rédige des documents techniques, des guides de référence et autres selon les gabarits et standards définis.
8. Identifie, consigne et analyse les types d'incidents et les interruptions de service, les classe selon leurs impacts, leurs causes et leurs résolutions, recommande les options ou actions à prendre, applique les correctifs appropriés de façon à maintenir la disponibilité, l'intégrité et la qualité des services.
9. Analyse la performance des composantes applicatives sous sa responsabilité. Effectue l'enregistrement et le suivi des données de performance.
10. Fournit des recommandations pour assurer une bonne mise en œuvre des exigences fonctionnelles.
11. Est appelé à effectuer différentes activités de développement spécialisées tel que des flux de travail automatisés, des interfaces ouvertes entre les systèmes et d'autres activités afin d'assurer les différents standards de systèmes ouverts.
12. Analyse les besoins d'interopérabilité des systèmes et propose des recommandations pour assurer l'intégration des composantes.

13. Assume un rôle-conseil, effectue des recherches, des analyses et propose des recommandations dans son domaine d'expertise. Participe à l'identification des opportunités qu'offrent les technologies de l'information et les nouveaux services offerts par les fournisseurs.
14. Maintient une connaissance continue sur l'évolution des dossiers liés à son domaine d'expertise.
15. Collabore avec les équipes technologiques, d'analyse d'affaires ou de gestion de projets aux activités ou dossiers liés à son domaine d'expertise, le tout pouvant être réalisé dans le cadre de différents modes de gestion, dont la structure organisationnelle hiérarchique, fonctionnelle ou matricielle.
16. Prépare divers rapports administratifs et documents techniques relatifs à son travail.
17. Distribue le travail au personnel de soutien, le vérifie et l'approuve sur le plan de la qualité et de la quantité. Recommande à son supérieur toute mesure administrative ayant trait au personnel de soutien. Peut donner des instructions pertinentes à d'autres professionnels qui contribuent aux projets et aux activités du domaine.
18. Effectue toute autre tâche connexe.

